



**Extrait du Registre
Des
Délibérations
(Annule et remplace la précédente)**

L'an deux mille dix huit

Le 11 Avril à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 03 Avril 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Taux de Fiscalité Taxe sur les propriétés Foncières Non Bâties Cotisation Foncière des Entreprises Taxe d'Habitation Taxe sur les propriétés Foncières Bâties

Présents : 28

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac) BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée) COUPAUD Catherine (Pugnac) DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg) JEANNET Serge (Gauriaguët), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à MME BORRELLY, LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac) pouvoir à MME MONSEIGNE,

Absents excusés : 7

BLANC Jean Franck (Teuillac), COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) , GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaires de séance : ISIDORE Jean Marc

A compter de l'année 2011, le nouveau dispositif fiscal est entré en application, ainsi la Communauté de Communes du Cubzaguais doit voter les taux de Contribution Foncière des Entreprises, de Taxe d'habitation, de Taxe Foncière et de taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties.

Considérant le pacte financier et fiscal intercommunal approuvé par délibération n°2017-132 en date du 02 août 2017,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaires du 29 novembre 2017 indiquant notamment que la mise en place de la cotisation minimum CFE qui devrait générer plus de 200 000€, il serait possible de diminuer la progression de taux prévue dans le pacte d'un tiers.

Considérant le Budget Primitif approuvé le 20 décembre 2017,

Sur avis de la Commission n°4 : « Pôle Pilotage financier, grands projets, communication, ressources Humaines et Services Techniques »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer des taux de fiscalités directes locales de la manière suivantes:

	Bases	Taux	Produits
CFE	8 033 000.00 €	25.96%	2 085 366.80 €
TH	28 816 000.00 €	8.14%	2 345 622.40 €
TFB	25 061 000.00 €	0.510%	127 811.10 €
TFNB	782 600.00 €	2.35%	18 391.10 €
			4 577 191.40 €

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 6

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 12 Avril 2018.

Le Président

A.DUMAS

